

## **COMMUNAUTE ISLE DOUBLE LANDAIS**

**4B rue du Maréchal Joffre**  
**24700 MONTPON MENESTEROL**

### **DELIBERATION N°2026-48 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice : 29/      Conseillers présents : 19/      Conseillers votants : 24/

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : Le 10/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Saint Barthélémy de Bellegarde, sous la Présidence de M. Samuel COUSTILLAS.

**ETAIENT PRESENTS:** M.M./Mmes : J.GAMBRO/ N.PASCAL / M. REYMONDIE / S.COUSTILLAS / A. BRUT / S.BOUDOUT / JF.CERISE / D.POUGET / F.GUIGNÉ / J.DUHARD / Th. CHAZEAU / Ch. BESSEDE/ J.F.HURET / G.DE NARDI / G.ELIZABETH / F PARROT / B.CABIROL / V.CAMPANERUTTO / J.JALARIN

**ETAIENT EXCUSES /ABSENTS** : M.M/ Mmes: P.MARCETEAU / F.BONNEAU / C.VANDENESSE / J-L.ROUSSEAU / R.ROUILLER / A.DELGADO / P.MANIERE / B.JUKOWSKI / D.LECONTE / G.LABORIE

#### **VOTE PAR PROCURATION :**

- P.MARCETEAU: pouvoir Mme J.DUHARD
- Mme. F. BONNEAU : Pouvoir M JF HURET
- Mme C.VANDENESSE : pouvoir à G. DE NARDI
- M J-L.ROUSSEAU: pouvoir M. D. POUGET
- M D LECONTE : Pouvoir Mme V. CAMPANERUTTO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 à L512-17 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la circulaire NOR/INTB9200314C du 2 décembre 1992 du Ministère de l'intérieur relative aux dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale.

Considérant que la Communauté de communes peut être amenée, dans un objectif de mutualisation des moyens et d'optimisation du service public, à mettre certains de ses agents à la disposition de ses communes membres et d'organismes publics partenaires, lorsque les

**AR Prefecture**

024-200040384-20260720-2026\_48-DE  
Reçu le 31/07/2026

besoins du service le justifient, ou d'un Office de Tourisme association loi 1901 compte tenu de ses missions d'intérêt général et du lien étroit avec la compétence « promotion du tourisme » exercée par votre communauté de communes.

Considérant que ces mises à disposition permettent de renforcer la coopération territoriale, de garantir la continuité et la qualité du service public et de favoriser une gestion efficiente des ressources humaines ;

Le Président informe l'assemblée communautaire que les mises à disposition de personnel communautaire ci-dessous au profit de communes membres de l'intercommunalité, du syndicat d'assainissement Le Pizou Moulin neuf et de l'Office du Tourisme du Pays de Montpon arrivent à terme le 31/08/2026.

| CADRE D'EMPLOIS                              | MAD en<br>cts | COMMUNES                                        |
|----------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 17.5          | EYGURANDE ET<br>GARDEDEUILH                     |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 3             | EYGURANDE ET<br>GARDEDEUILH                     |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 10            | EYGURANDE ET<br>GARDEDEUILH                     |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 4             | LE PIZOU                                        |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 14            | LE PIZOU                                        |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 18            | LE PIZOU                                        |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 7             | MENESPLET                                       |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 20            | MENESPLET                                       |
| 1 AGENT DE MAITRISE                          | 22            | MENESPLET                                       |
| 1 AGENT DE MAITRISE                          | 17.5          | ST BARTHELEMY DE<br>BELLEGARDE                  |
| 1 ADJOINT TECHNIQUE                          | 10            | ST MARTIAL D'ARTENSET                           |
| 1 AGENT DE MAITRISE                          | 17.5          | ST MARTIAL D'ARTENSET                           |
| 1 AGENT DE MAITRISE (jusqu'au<br>31/10/2026) | 17            | ST MARTIAL D'ARTENSET                           |
| 1 AGENT DE MAITRISE                          | 11            | SYNDICAT ASSAINISSEMENT<br>LE PIZOU MOULIN NEUF |
| 1 ANIMATEUR                                  | 35            | OFFICE DE TOURISME DU<br>PAYS DE MONTPON        |
| 1 ADJOINT ADMINISTRATIF                      | 35            | OFFICE DE TOURISME DU<br>PAYS DE MONTPON        |

Ces mises à disposition permanentes sont réalisées pour permettre à ces structures de réaliser des missions techniques ou administratives et font l'objet d'un remboursement par les structures concernées sur la base du coût horaire de chaque agent mis à disposition.

Les remboursements sont inscrits au budget de l'année en cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

o APPROUVE la reconduction des mises à disposition telles que ci-dessus détaillées pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2026.

**AR Prefecture**

024-200040384-20260720-2026\_48-DE  
Reçu le 31/07/2026

Chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention conclue entre la Communauté de communes et la collectivité ou l'organisme bénéficiaire, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

- AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout avenant ou document nécessaire à leur exécution

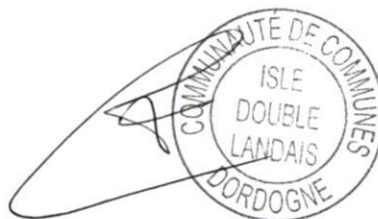
**Délibération adoptée à l'unanimité**

Montpon Ménéstérol, le 23 juillet 2026

La secrétaire de séance  
Nicolas PASCAL



Le Président de la CCIDL  
Samuel COUSTILLAS



**AR Prefecture**

024-200040384-20260720-2026\_48-DE  
Reçu le 31/07/2026